

**PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA  
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

**MÉMOIRE DE CANARDS ILLIMITÉS CANADA**

15 SEPTEMBRE 2011



**Canards Illimités Canada**

La conservation des milieux humides

710, rue Bouvier, bureau 260

Québec (Québec), G2J 1C2

Tél : (418) 623-1650

Fax : (418) 623-0420

Courriel: [ci\\_quebec@ducks.ca](mailto:ci_quebec@ducks.ca)

Site Web : [www.canardsquebec.ca](http://www.canardsquebec.ca)





## TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE.....	1
1) Les milieux humides : au cœur de la mission de Canards Illimités.....	1
2) CI : un partenaire majeur au Québec depuis près de 40 ans.....	1
3) Des milieux humides utiles et rares .....	2
LE PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT.....	3
4) Une gestion optimale du développement .....	4
5) Vers une conservation plus globale des milieux humides .....	5
CONCLUSION .....	10
ANNEXE.....	11
1) Carte de la localisation des implications de CI au Québec .....	11
2) Carte de la localisation des implications de CI dans la CMM.....	12
3) Tableau synthèse des recommandations de CI .....	13
4) Maquette de l'aménagement du ruisseau de Feu à Terrebonne.....	14

## MISE EN CONTEXTE

### 1) Les milieux humides : au cœur de la mission de Canards Illimités

Canards Illimités (CI) est un organisme nord-américain sans but lucratif dont la mission est de *conserver les milieux humides et les habitats qui s’y rattachent au bénéfice de la sauvagine nord-américaine et de promouvoir un environnement sain pour la faune et les humains*. Il est le principal «agent-livreur» du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), qui s’articule au Québec autour du Plan conjoint des Habitats de l’Est (PCHE). Ce Plan conjoint réunit autour d’une même table divers ministères et organismes, et depuis 1987, il a généré des investissements d’environ 60 M\$ au Québec, dont près de la moitié provient de fonds américains. Plus de 233 sites totalisant 32 700 hectares au Québec ont ainsi bénéficié de l’action concertée de CI (voir la carte des implications de CI au Québec à l’annexe 1)

Canards Illimités, c’est aussi environ 9000 membres au Québec, dont un réseau de plus de 500 bénévoles, qui œuvrent dans l’organisation d’activités-bénéfice.

### 2) CI : un partenaire majeur au Québec depuis près de 40 ans

Actif au Québec depuis près de 40 ans, CI possède une expertise et une expérience reconnues dans tout le Québec et le Canada. Son action se décline autour de trois grands axes : *Savoir, Agir, Sensibiliser*<sup>1</sup>. CI s’allie le plus souvent à tous les partenaires intéressés par la conservation des milieux humides.

Réalisant que la connaissance est primordiale à tout processus de planification territoriale et de conservation de la biodiversité, CI a déployé des efforts importants au cours des dernières années pour doter chacune des 17 régions administratives du Québec (Montréal et Laval sont en cours de production) de portrait de la situation des milieux humides. Ces portraits sont complétés par une cartographie, dans un premier temps, réalisée à partir de données existantes permettant à tous les intervenants d’utiliser une même base de travail. Après avoir raffiné la méthodologie de cartographie en travaillant avec la Communauté Métropolitaine de Québec et la Ville de Québec, puis avec la MRC de L’Assomption et la communauté de Kahnawake, CI a récemment réalisé en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP) une cartographie détaillée des milieux humides pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Cette connaissance est dorénavant reconnue comme base de travail et est disponible à tous<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Notre plan d’affaires est disponible en ligne à l’adresse :

[www.ducks.ca/fr/province/qc/nouvelle/pdf/brochure.pdf](http://www.ducks.ca/fr/province/qc/nouvelle/pdf/brochure.pdf)

<sup>2</sup> On peut consulter la cartographie de même que davantage d’information à l’adresse :

[www.canardsquebec.ca/outils/cmm](http://www.canardsquebec.ca/outils/cmm)

En termes d'action, CI a travaillé avec de nombreux intervenants du monde municipal de la CMM. CI a en effet œuvré avec la Ville de Boisbriand sur une appréciation globale des milieux humides de leur territoire, avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la protection de milieux humides en bordure du lac des Deux Montagnes, avec la Ville de Beaconsfield pour la protection du boisé Angell, ainsi qu'avec la Ville de Montréal pour la protection des milieux humides de la rivière à l'Orme à Pierrefonds, et de l'île Lapierre à Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. CI a également contribué activement à protéger l'île Saint-Bernard en collaboration avec la Ville de Châteauguay.

Également, l'expertise et l'implication de CI se sont avérées déterminantes dans plusieurs réalisations majeures, notamment pour l'aménagement et la mise en valeur de milieux humides dans le parc régional de Beauharnois avec la MRC de Beauharnois-Salaberry, à la rivière aux Pins avec la Ville de Boucherville, au parc de la Commune avec la Ville de Varennes, ainsi qu'au ruisseau de Feu à Terrebonne (voir la carte des implications de CI dans la CMM à l'annexe 2). Tous ces projets constituent des mises en valeur contribuant à améliorer le cadre de vie des citoyens. Dans le cas du ruisseau de Feu, le promoteur a tiré profit de cet aménagement en utilisant l'appellation de Domaine du Parc faunique du ruisseau de Feu pour faire la promotion de son développement, ce qui a apporté une plus-value à ces propriétés. Bref, CI a été depuis plusieurs années au cœur de plusieurs projets majeurs de conservation des milieux humides sur le territoire de la CMM.

Au total, sur le territoire de la CMM, l'implication de Canards Illimités représente un investissement global avec ses partenaires de l'ordre de 33 millions de dollars, qui concerne 25 sites pour plus de 1500 ha de territoire. Il s'agit d'une expertise impressionnante acquise en travaillant avec l'ensemble des instances décisionnelles aussi bien à l'échelle locale que régionale et provinciale.

### 3) Des milieux humides utiles et rares

Si les forêts sont les poumons de la planète, les milieux humides en sont les reins. Par cette image, on illustre l'importance que revêtent les milieux humides en raison des biens et des services environnementaux qu'ils procurent gratuitement à toute la société et dont la valeur économique est très appréciable<sup>3ab</sup>. En effet, ils jouent notamment un rôle de filtration et d'épuration de l'eau en captant les sédiments, nutriments et autres polluants. Ils agissent sur la régularisation des cours d'eau en stabilisant leur débit et en favorisant la recharge de la nappe phréatique, ce qui réduit les risques d'inondation, diminue l'érosion et atténue les

---

<sup>3</sup> a) Olewiler N. 2004, *The value of natural capital in settled areas of Canada*. Ducks Unlimited Canada and the Nature Conservancy of Canada, Regina

b) Woodward RT, Wui YS. 2001, *The economic value of wetland services: a meta-analysis*. *Ecological Economics* 37:257–270

effets des sécheresses occasionnelles. Ils peuvent servir de mesure efficace pour lutter contre les îlots de chaleur. Ils constituent un havre d'une diversité biologique exceptionnellement riche, autant pour la faune que pour la flore et sont des lieux de récréation très recherchés qui contribuent à la qualité de vie des citoyens. Ils contribuent à l'économie locale et régionale par le récrétourisme qui lui est associé, de même que par la chasse, le piégeage, la pêche et l'observation des espèces qui y trouvent un habitat. D'ailleurs, on estime que 38 % des espèces en situation précaire et 25 % des plantes vasculaires rares au Québec sont liées aux milieux humides. Leur dégradation et leur disparition impliquent donc indéniablement des conséquences coûteuses pour la société.

En somme, les milieux humides constituent des composantes primordiales de l'environnement, ainsi que l'un des enjeux majeurs de la gestion de l'eau. À ce titre, leur préservation doit faire partie intégrante d'une planification vers un développement durable du territoire.

Les milieux humides ont disparu de manière importante dans certaines régions habitées du Québec et continuent d'être altérés ou détruits à un rythme soutenu. Le territoire de la CMM n'échappe pas à ce constat puisque plus de 80 % des milieux humides de la grande région de Montréal ont disparu entre 1966 et 1981<sup>4</sup>. CI a même évalué, à partir des données de la cartographie détaillée des milieux humides pour le territoire de la CMM, que les milieux humides occupent 4,7 % du territoire et que 80 % de ces milieux présentent des signes de perturbations en lien avec des activités anthropiques se déroulant à proximité ou à l'intérieur de ces derniers<sup>5</sup>.

## LE PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

De manière générale, CI est en accord avec les orientations, objectifs et critères que propose le projet de PMAD. Ce dernier s'inscrit dans une vision d'ensemble d'un territoire vaste mais non illimité, obligeant ainsi ses occupants à le partager, au meilleur bénéfice de la collectivité. La rareté des milieux humides, leur grande utilité et les conséquences coûteuses engendrées par leur dégradation et leur destruction font que le statu quo n'est pas une option. Afin de favoriser une prise en compte complète de l'enjeu de la conservation et de la mise en valeur des milieux humides dans la planification du territoire, CI est d'avis que certains éléments du projet de PMAD méritent d'être précisés davantage. Ces précisions, accompagnées des réflexions qui les supportent, se déclinent ci-après. Nos recommandations sont également résumées dans un tableau synthèse figurant à l'annexe 3.

---

<sup>4</sup> Environnement Canada. Direction des terres, 1986, *Les milieux humides au Canada : une ressource à conserver*, feuillets d'information 86-4, Ottawa.

<sup>5</sup> CI et MDDEP-Direction du patrimoine écologique et des parcs, 2010, *Rapport synthèse de la cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, Québec, 60 p.

#### 4) Une gestion optimale du développement

L'orientation suggérant un Grand Montréal avec des milieux de vie durables comporte plusieurs objectifs qui visent notamment à orienter le développement urbain dans des zones spécifiques. Nous abondons en ce sens et **saluons cette volonté de rationaliser le développement urbain** en limitant l'étalement urbain. L'ensemble de cette démarche représente, selon nous, une opportunité à ne pas manquer, car la diminution de la pression de développement dans les secteurs non optimaux donne le temps nécessaire à l'analyse et à l'élaboration de plans de conservation et de mise en valeur des milieux humides du territoire pour l'ensemble de la CMM, sans brimer les besoins engendrés par la croissance. Au contraire, une fois la conservation mise en place, ce sera de plus en plus facilitant pour le développement du territoire. Une planification adéquate sur une échelle pouvant aller jusqu'à 25 et même 50 ans, soit celle fréquemment utilisée par les développeurs, devrait contribuer au développement durable du territoire et à la conservation des milieux humides.

De même, l'objectif (1.3) de ramener les superficies des terres cultivables à ce qu'elles étaient en 2001 est tout à fait compréhensible dans l'optique de profiter pleinement de l'exceptionnelle qualité des terres agricoles situées à proximité d'un marché important. Nous croyons d'ailleurs qu'une telle approche de «récupération» pourrait s'appliquer aux milieux humides. Cela implique cependant, pour les terres agricoles, une remise en culture de friches et de terres laissées à l'abandon. À ce sujet, CI tient à mentionner que, bien que la dévitalisation de l'agriculture puisse expliquer une partie de ces pertes de terres cultivables depuis 2001, certaines parcelles présentent localement un faible potentiel agricole en raison de leur mauvais drainage ou d'autres facteurs biophysiques. Il serait pertinent d'évaluer si ces parcelles peuvent présenter des caractéristiques favorables à la restauration de marais ou d'étangs qui pourraient, par la suite, faire l'objet d'activités de mise en valeur. Nous osons croire à une utilisation optimale des caractéristiques intrinsèques d'une parcelle; de l'agriculture sur les meilleures terres et des milieux humides aux meilleurs endroits ou, à tout le moins, avec des caractéristiques de bases favorables à leur développement. Dans la perspective d'intégrer une mosaïque d'habitats au sein des différentes composantes du paysage, ceci ne devrait pas être négligé, d'autant plus que cela permettrait de récupérer certains services rendus par les milieux humides.

En ce qui a trait à l'objectif (1.5) d'identifier les contraintes majeures, et notamment les risques associés aux incidents climatiques, il importe de souligner l'importance que revêtent les milieux humides, non pas seulement pour leur contribution au maintien de la biodiversité, mais surtout, dans ce contexte, en raison des services environnementaux qu'ils rendent. Ces services sont sommairement énumérés précédemment et plusieurs études scientifiques<sup>6ab</sup> les

---

<sup>6</sup> a) Millennium Ecosystem Assessment, 2005. *Ecosystems and human well-being: wetlands and water Synthesis*. World Resources Institute, Washington, DC.

b) Olewiler, N. 2004. *La valeur du capital naturel dans les régions peuplées du Canada*. Publié par Canards Illimités Canada et Conservation de la Nature Canada, 37 p.

documentent. Comme plusieurs des mesures suggérées au PMAD concernent directement les services rendus par les milieux humides, il est de mise de considérer que leur conservation et leur intégration au développement sont des éléments hautement souhaitables afin de réduire notre vulnérabilité devant l'augmentation de la récurrence et de l'ampleur des événements météorologiques extrêmes. À ce titre, non seulement leur conservation favorise la santé et la sécurité publique, de même que le bien-être général de la population, mais leur dégradation et leur disparition sont susceptibles d'exacerber les conséquences des changements climatiques.

## 5) Vers une conservation plus globale des milieux humides

La protection et la mise en valeur des milieux naturels représentent des enjeux essentiels à nos yeux. Ces enjeux réfèrent directement à notre mission et nous souhaitons continuer à nous inscrire comme un **collaborateur de premier plan** dans l'atteinte des objectifs mentionnés au PMAD, soit d'identifier et de conserver les milieux humides du territoire.

### *Des outils déjà disponibles*

La première information dont un gestionnaire doit disposer avant de pouvoir effectuer une planification du territoire est un inventaire de ce qui se trouve sur ce territoire. Au chapitre des milieux humides, CI a élaboré différents outils justement destinés aux responsables de l'aménagement du territoire<sup>7</sup>. Parmi ces outils, on retrouve notamment les **Plans régionaux de conservation des milieux humides**, pour chacune des 17 régions administratives du Québec (Montréal et Laval à venir avant la fin 2011). Ces plans présentent un portrait descriptif des milieux humides par grands ensembles, de même qu'une description des principales perturbations qui affectent ces milieux naturels. Aussi, et comme mentionné dans le projet de PMAD, CI et le MDDEP ont réalisé en partenariat, en 2010, une **cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la CMM**. Cette cartographie est disponible à tous et localise avec un bon niveau de confiance, les milieux humides d'une superficie de 0,3 hectare et plus. Réalisée à l'aide d'une rigoureuse photo-interprétation d'images 3D récentes, la cartographie est tout à fait utile à la planification des efforts de conservation à déployer à l'échelle de la CMM. Son utilisation à l'échelle locale devra cependant être appuyée par des validations supplémentaires sur le terrain, en complément avec les autres inventaires réalisés sur le territoire. Néanmoins, CI est d'avis que l'information nécessaire à l'atteinte de l'objectif (3.2) d'identification des milieux humides est d'ores et déjà disponible<sup>8</sup>. La table est donc mise pour passer à l'étape de l'analyse et de l'élaboration de plans de conservation des milieux humides.

---

<sup>7</sup>On peut consulter un dépliant résumant les outils disponibles à l'adresse : [www.ducks.ca/fr/province/qc/outils/pdf/pochette\\_3outils.pdf](http://www.ducks.ca/fr/province/qc/outils/pdf/pochette_3outils.pdf)

<sup>8</sup> On peut consulter la cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la CMM à l'adresse: [www.canardsquebec.ca/outils/cmm](http://www.canardsquebec.ca/outils/cmm)

### *La conservation des milieux humides*

Compte tenu des pertes cumulatives importantes de milieux humides sur le territoire, de la dégradation persistante de milieux humides existants et de leurs conséquences, nous souhaitons que les milieux humides s'inscrivent comme des milieux d'intérêt, à l'instar des boisés, et que cela se reflète dans la considération qu'on leur porte. En effet, au fil du temps, les connaissances concernant l'importance des boisés ont évolué et avec l'appui de campagnes médiatiques, l'arbre et la forêt sont tranquillement devenus les symboles ultimes de la beauté de la nature et du plein air. Ils ont ainsi acquis une très grande valeur sociale. La connaissance concernant l'importance capitale que revêtent les milieux humides pour la biodiversité qu'ils hébergent<sup>9</sup>, les services qu'ils rendent à nos communautés et même pour la valeur économique qui leur est associée, devient de plus en plus facilement disponible. Il devient donc logique, qu'à leur tour, les milieux humides s'inscrivent tranquillement comme des milieux de haute valeur aux yeux de la population. Il est donc souhaitable que **les mesures de protection prônées à l'égard des bois métropolitains** dont l'objectif 3.1 du PMAD fait mention, **trouvent leur comparable au moins pour les grands complexes de milieux humides** de la CMM. Comme l'information est déjà disponible, il est possible d'identifier ces grands milieux d'intérêt et de s'affairer à assurer leur conservation tandis qu'ils sont encore dignes de cet intérêt, en les soustrayant du développement urbain ou, à tout le moins, en diminuant le « grignotage » de leur pourtour, qui va finir par en affecter leur intégrité écologique.

L'enjeu de la conservation des milieux humides mérite une attention particulière. En effet, il faut considérer cette question dans son ensemble, à savoir que les pertes historiques de milieux humides dans la grande région de Montréal sont évaluées à plus de 80 % entre 1966 et 1981; que la proportion de la superficie qu'ils occupent n'est que de 4,7 % du territoire de la CMM (incluant sa portion fluviale) en comparaison avec le couvert forestier qui est de 19 %; et que près de 80 % des milieux humides présentent des signes de perturbations. De surcroît, contrairement à la forêt qui peut se régénérer d'elle-même par simple laisser-aller de la végétation, et ce, sur pratiquement tous les types de terrains, les milieux humides nécessitent des conditions très particulières pour se régénérer. Cela contribue à la rareté des sites propices à la restauration et, par ricochet, augmente l'intérêt de conserver les milieux humides présentant une certaine intégrité.

Par ailleurs, l'exercice d'élaboration de plans de conservation des milieux humides devrait également tenir compte de certaines considérations pour être efficace. En effet, non seulement il doit s'effectuer **en amont du développement** pour éviter les conflits d'usages, mais il importe qu'il le précède suffisamment pour amoindrir les pressions de spéculation. Encore une fois, il ne nous semble pas exagéré de penser à une planification sur un horizon de 25 à 50 ans, comme le font déjà certains promoteurs, si on veut éviter ou atténuer les conflits

---

<sup>9</sup> Les milieux humides sont les deuxièmes écosystèmes les plus productifs de la planète et ils regroupent environ 35 % des espèces en situation précaire et 25 % des plantes vasculaires rares au Québec.

d'utilisation du territoire. Cela fait en sorte que la conservation s'opère concrètement avec moins de contraintes sociales et économiques.

De plus, selon nous, **un plan de conservation complet devrait tenir compte non seulement de l'intérêt faunique et floristique des milieux humides, mais également de l'ensemble des services qu'ils rendent, en considération du contexte dans lequel ils se trouvent.** Il importe donc de répertorier les différentes problématiques présentes dans le bassin versant et d'évaluer dans quelle mesure la conservation d'un milieu humide peut contribuer à ne pas aggraver ces problématiques. Aussi, dans certains cas, il est nécessaire d'envisager l'aménagement et la restauration de milieux humides comme une solution à certaines de ces problématiques.

Par extrapolation, si on considère toute la pression mise en place dans les 25 dernières années à partir d'un territoire nettement moins développé, on peut facilement considérer que si on ajoute 25 ans de développement, les habitats subiront une pression exponentielle et on peut facilement penser à une accélération de la problématique sur la qualité et la quantité d'eau, sur l'érosion, les inondations, etc. Nous savons maintenant que la conservation des milieux humides peut être une solution économique durable à long terme. Intégrons-les à la planification là où il n'est pas trop tard; avant que tout ne soit artificialisé, avec la complexité de gestion et des coûts que cela entraîne.

#### *La restauration nécessaire de milieux humides*

Conserver les milieux humides encore existants par la voie de plans de conservation constitue encore une fois une étape hautement recommandée. Or, cela suffit-il? Compte tenu des pertes et de la dégradation de milieux humides déjà encourues sur le territoire, toute perte supplémentaire de milieu humide contribuera encore davantage à la fragilisation des écosystèmes et parfois des infrastructures, ainsi qu'à l'accroissement des risques et des coûts pour la population (crues fortes, inondations, qualité de l'eau, etc.). Considérant qu'il y aura toujours des pertes inévitables de milieux humides, il devient donc nécessaire d'envisager également leur restauration.

De cette façon, il serait envisageable d'éviter les pertes nettes de superficies et de biens et services fournis par les milieux humides, tout en réalisant des gains qui vont contribuer à résoudre certains problèmes environnementaux actuels ou en devenir. De plus, de tels aménagements fourniront des occasions de mise en valeur importantes. L'exemple de l'aménagement des milieux humides du ruisseau de Feu à Terrebonne en fournit une belle démonstration (voir la figure en annexe 4).

CI croit de plus que le monde municipal doit intégrer à sa réflexion et à sa planification sur l'aménagement du territoire ou dans l'élaboration d'un plan de conservation la possibilité d'identifier des secteurs (parcs municipaux ou régionaux, corridors verts, restauration de bassins versants, espaces pour lutter contre les îlots de chaleur, etc.) pouvant faire l'objet

d'éventuels projets de restauration de milieux humides dégradés ou de création de nouveaux milieux humides.

CI croit fermement que dans certains endroits fortement perturbés du territoire de la CMM, **il faut envisager, non seulement l'arrêt des pertes additionnelles d'habitats, mais même des gains d'habitat**. Comme mentionné précédemment, les données de la cartographie détaillée que nous avons réalisée en 2010 nous ont permis que de constater que les milieux humides occupent à peine 4,7 % du territoire de la CMM (incluant les milieux humides fluviaux) et que près de 80 % de ces milieux présentaient des signes de perturbations. Ici se posent les questions : quel est le seuil minimal de conservation à considérer dans ce contexte étant donné que des pertes importantes ont déjà eu lieu? Ce seuil minimal serait-il déjà dépassé? Dans certains secteurs, fort probablement.

Devant ce constat, il est primordial de procéder de manière systématique : protéger d'abord ce qui existe encore et vaut vraiment la peine de l'être, puis tenter d'intégrer l'aménagement ou la restauration de milieux humides pour toutes les pertes inévitables à venir et celles déjà encourues. Le fait de ne pas tenir compte de cette considération engendrera obligatoirement des pertes d'habitats supplémentaires, et ce, aux dépens de la biodiversité et des services rendus par ces milieux à nos communautés. Notre inaction dans ce domaine aura de plus un impact économique grandissant du fait de la perte des biens et services fournis par les milieux humides qu'il faudra bien compenser sous une forme coûteuse dans un contexte d'une plus grande rareté et d'une valeur de plus en plus élevée des terrains pour le faire. De nombreux exemples existent sur la planète pour illustrer cette situation, pensons seulement à l'alimentation en eau potable pour la ville de New York. Et les sites restaurés aujourd'hui auront sans doute une grande valeur dans 50 ans!

La vaste expérience développée par CI à l'ensemble du Québec et de l'Amérique du Nord a permis de faire la démonstration qu'il est possible d'atteindre de nombreux objectifs en termes de multifonctionnalité des milieux humides lors de leur restauration. Il est aussi possible de les intégrer à même des développements ou périmètres d'urbanisation et d'en tirer profit par la mise en valeur. Que ce soit pour y intégrer de l'habitat pour la faune (oiseaux, poissons reptiles et amphibiens, etc.), pour recréer des habitats (par exemple la restauration d'une érablière argentée au ruisseau de Feu), pour aménager des espaces verts, pour recréer des fonctions de filtration (aménagement de marais filtrants spécifiques à cette fin) ou de régulation (aménagement de bassins de rétention en milieux humides), pour enrichir des mosaïques d'habitats pouvant aussi servir de trame verte ou de corridor, etc., les arguments ne manquent pas pour envisager sérieusement les options de restauration des milieux naturels.

#### *Un processus préalable efficace et transparent*

Connaissant la localisation des milieux humides du territoire, il sera possible d'estimer dans un plan de conservation les superficies qui devront subir des pertes inévitables, selon les

prévisions des besoins en termes de développement urbain. L'autorisation éventuelle de ces pertes passe par un processus officiel de mitigation ou d'atténuation appliqué principalement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Les fonctionnaires responsables doivent alors procéder à une analyse en trois étapes : 1) éviter les pertes, 2) minimiser les impacts négatifs si on ne peut éviter la totalité des pertes et 3) compenser les pertes inévitables. D'une part, **CI souhaite que la compensation prenne le plus souvent la forme de la restauration de milieux humides**. CI tient également à souligner **la nécessité de doter cette procédure de compensation d'un processus efficace et transparent, seul garant d'une utilisation optimale des fonds**.

Les pertes inévitables devant faire l'objet d'éventuelles compensations, selon un ratio prédéterminé, peuvent ainsi être traduites en superficies nécessaires pour compenser ces habitats et qui peuvent alors être analysées et intégrées dans un plan de conservation et dans les différents documents de planification. Dans ce contexte et compte tenu du coût élevé du foncier et des difficultés à trouver des sites se prêtant à de la restauration, il est judicieux de **prévoir à l'avance le ou les emplacements qui recevront les projets de compensations**.

*Une mise en valeur de qualité à l'aide de projets de restauration structurants*

Cependant, il serait avantageux dans certains cas d'utiliser le concept d'habitat de réserve. Ce concept permet grosso modo de compenser des pertes de milieux humides généralement de petite taille sous forme de crédits tout en permettant de générer des fonds suffisants pour réaliser des aménagements ou de la restauration de milieux humides de plus grande envergure sur le territoire de la CMM. Cela fonctionne comme une ville, une MRC ou un promoteur qui développe ou acquiert des banques de terrains qui seront éventuellement développés. Les différents promoteurs pourraient acheter des crédits selon les superficies à compenser et la valeur du crédit pourrait, par exemple, être déterminée par le coût total du projet divisé par sa superficie totale. Le principal avantage de cette méthode est de permettre la réalisation de projets structurants que l'on peut configurer dans un esprit de mise en valeur en les rendant accessibles et attrayants pour le grand public, représentant ainsi une plus-value foncière.

Ces grands projets deviennent des atouts régionaux importants en plus de pouvoir s'inscrire en consolidation des autres efforts de conservation<sup>10</sup> et de favoriser ainsi la connectivité des différents milieux naturels d'intérêt sur le territoire. Finalement, cela facilite la gestion des différents projets de compensation, favorise leur faisabilité et réduit les coûts en engendrant des économies d'échelle.

---

<sup>10</sup> Tel que le projet de parc écologique de l'archipel de Montréal

## CONCLUSION

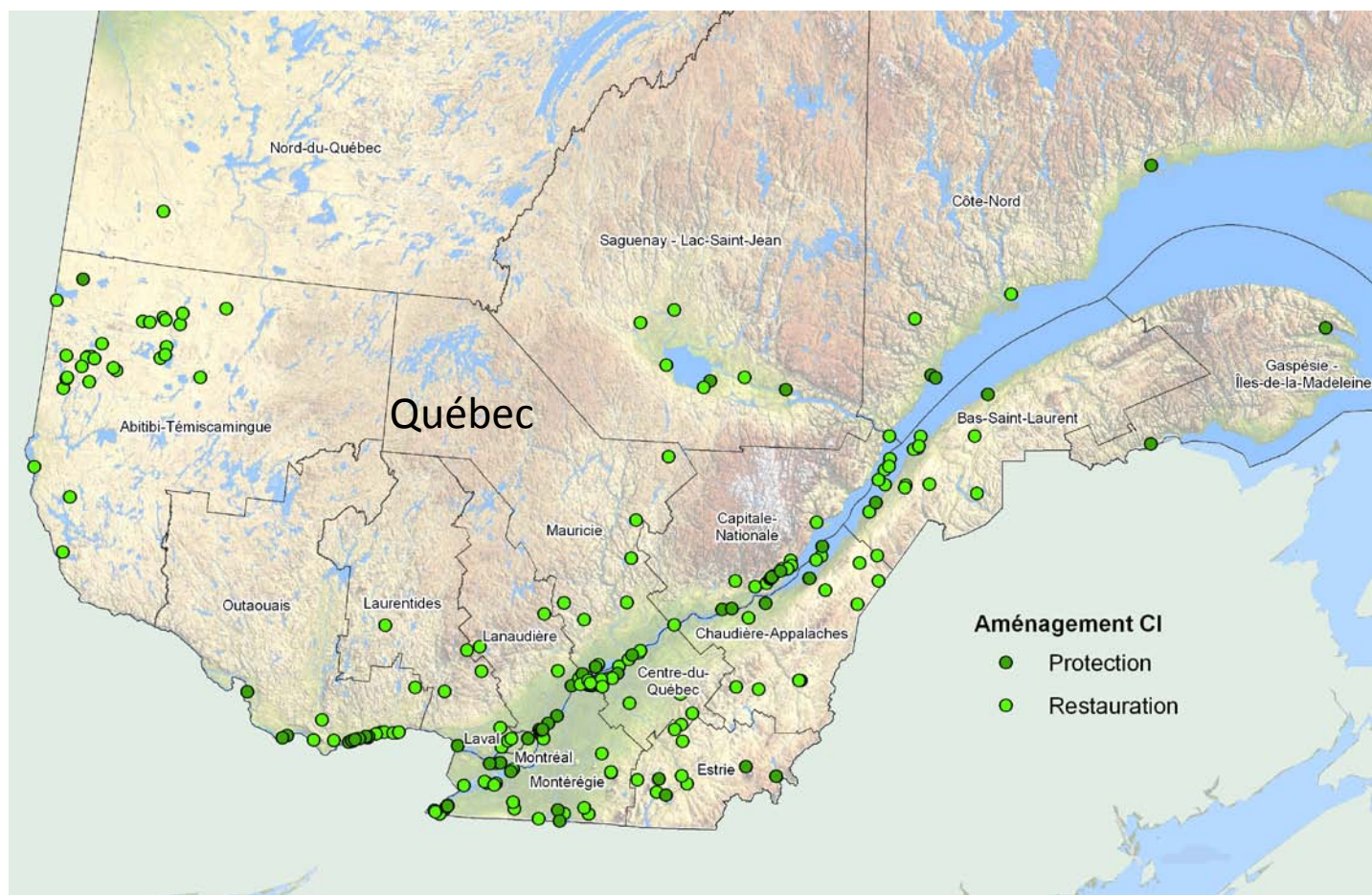
Nous saluons la volonté de rationaliser le développement urbain qui se reflète dans le projet de PMAD. Cela permettra de peaufiner la planification du territoire afin de tenir compte de la présence des milieux humides, qui sont des milieux importants non seulement pour la diversité biologique, mais aussi pour nos communautés qui en tirent des bénéfices et y trouvent un cadre de vie supérieur.

Nous sommes conscients que la conservation des milieux humides est un enjeu de taille et nous souhaitons collaborer avec les instances municipales à cet égard. C'est pourquoi nous avons produit par le passé et avec différents collaborateurs, plusieurs outils comme des Plans régionaux de conservation et une cartographie détaillée des milieux humides, disponibles actuellement. L'élaboration de ces outils nous a permis de mieux connaître la situation des milieux humides du territoire de la CMM et pour cette raison, nous croyons fermement que les pertes additionnelles de ces milieux ne devraient théoriquement plus être envisageables. Si possible, on devrait même envisager de réaliser des gains d'habitat.

CI voit d'un bon œil la volonté qui est exprimée au sein du projet de PMAD, à l'égard de l'enjeu que représente la conservation des milieux humides. Cette question est qualifiée de problématique et à notre avis, cette problématique peut être amoindrie, voire disparaître à l'aide d'une planification complète et précise du territoire à l'égard de ces milieux. Le projet de PMAD pourrait être amélioré en ce sens en précisant qu'un plan de conservation complet réalisé implique 1) de protéger à tout le moins les grands complexes de milieux humides, et ce, à l'instar de bois métropolitains; 2) d'intégrer la possibilité de restaurer des milieux humides à même la planification du territoire; 3) de prévoir un processus efficace et transparent pour tout ce qui entoure la compensation pour les pertes inévitables et 4) de prévoir des projets d'aménagement ou de restauration de grande envergure afin de maximiser la mise en valeur de ces milieux.

## ANNEXE

### 1) Carte de la localisation des implications de CI au Québec



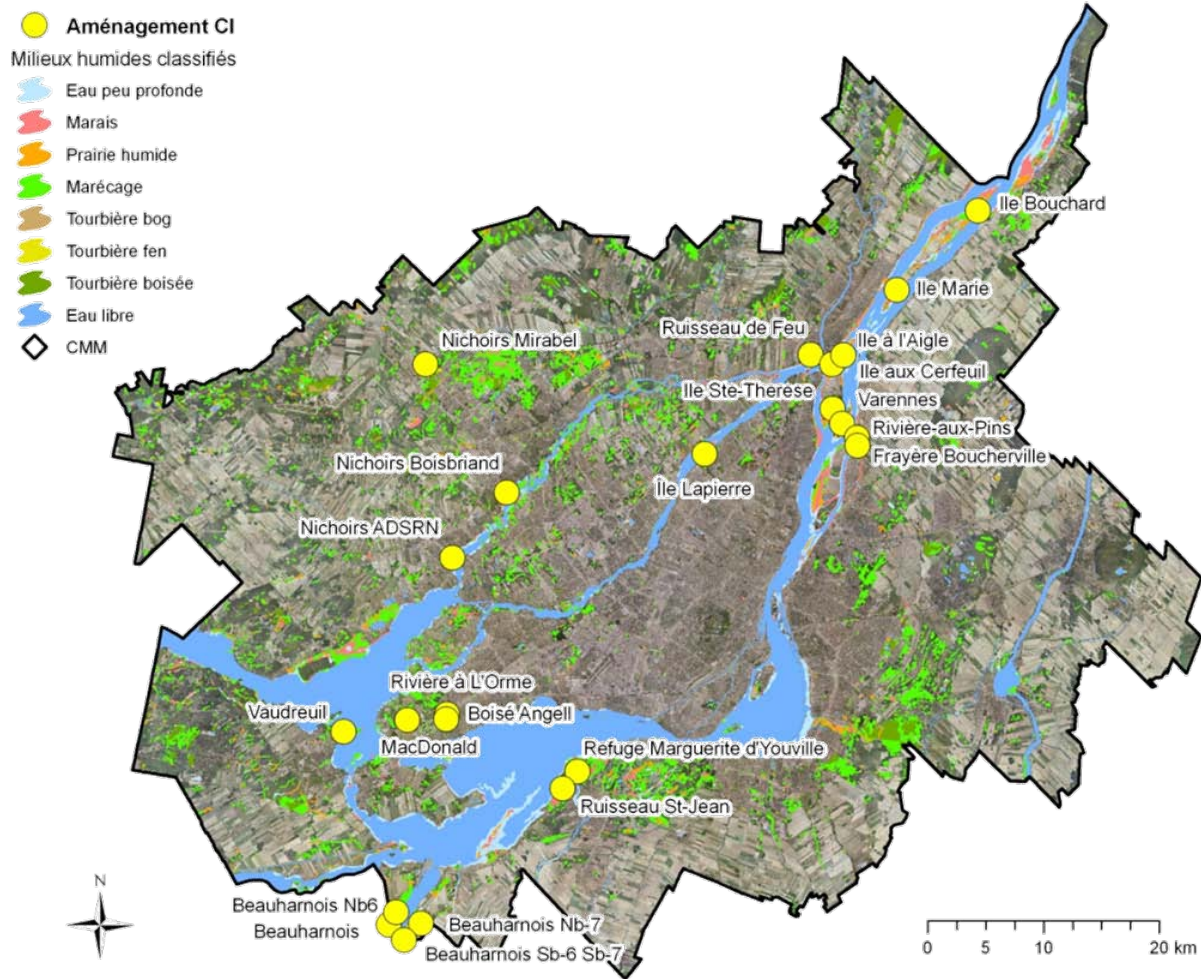
Canards Illimités

710 rue Bouvier, bureau 260, Québec QC, G2J 1C2

418 623-1650 • [www.canardsquebec.ca](http://www.canardsquebec.ca)

## ANNEXE

### 2) Carte de la localisation des implications de CI dans la CMM



Canards Illimités

710 rue Bouvier, bureau 260, Québec QC, G2J 1C2

418 623-1650 • [www.canardsquebec.ca](http://www.canardsquebec.ca)

## ANNEXE

### 3) Tableau synthèse des recommandations de CI

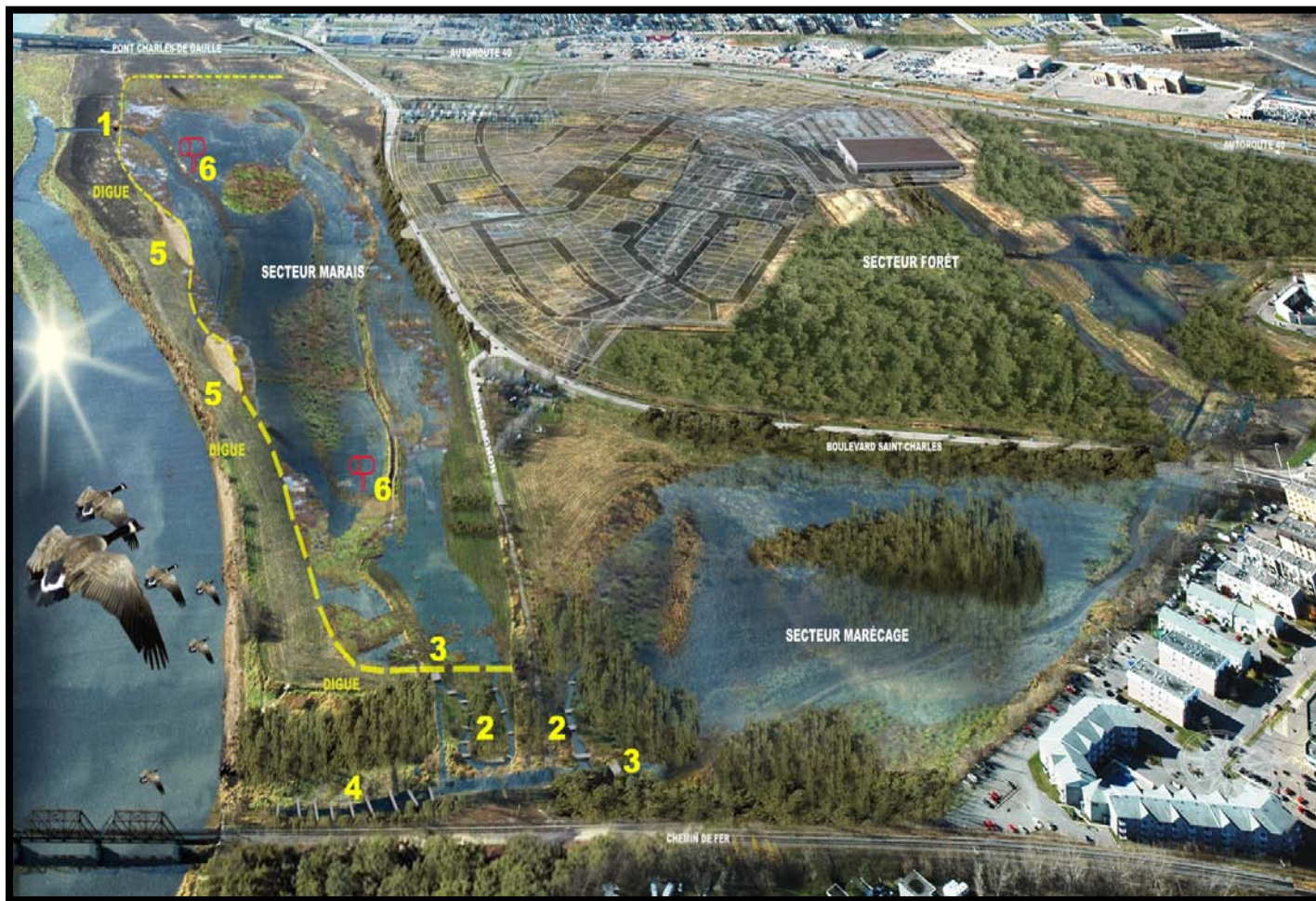
En résumé, CI salue la volonté de rationaliser le développement urbain. Le projet de PMAD offre une belle occasion de planifier la conservation des milieux humides bien en amont du développement. À cet effet, CI recommande :

- 1) Que la CMM accorde la même attention aux milieux humides qu'aux bois métropolitains et en conséquence, que les mesures de conservation soient comparables;
- 2) la CMM se dote d'une analyse et d'une vision d'ensemble des milieux humides de son territoire et que cette dernière soit intégrée à une planification englobant tous les types de milieux naturels (mosaïque d'habitats : bois, réseau hydrographique, corridors, espaces verts, etc.);
- 3) Que le PMAD souligne l'importance de la conservation des milieux humides en termes de mesures à privilégier pour réduire les risques pour la santé et la sécurité publique face aux changements climatiques;
- 4) Que la CMM se dote d'un plan de conservation global qui inclura la notion de restauration de milieux humides afin de compenser les pertes déjà encourues, tout en contribuant à atténuer certaines problématiques environnementales touchant à l'eau (quantité et qualité), aux îlots de chaleur, à la biodiversité, etc.;
- 5) Que la CMM réalise une analyse des secteurs et sites où la restauration de milieux humides serait souhaitable et envisageable, incluant certaines parcelles de terres agricoles;
- 6) Que la CMM favorise le développement d'un processus d'atténuation (éviter, minimiser, compenser) transparent et efficace pour traiter les cas de nouvelles pertes inévitables de milieux humides; cette recommandation concerne tout particulièrement le volet compensation pour pertes de milieux humides;
- 7) Que dans les cas où des pertes sont inévitables, la compensation soit appliquée dans l'esprit du concept d'aucune perte nette de milieux humides et que la compensation aille en priorité à la restauration ou à la création de milieux humides qui pourront par la suite faire l'objet de grands projets structurants de mise en valeur (ex. : ruisseau de Feu), qui constitueraient des atouts régionaux et amélioreraient le cadre de vie des citoyens;
- 8) Que la CMM évalue la possibilité d'implanter un système de banque d'habitat (banque de terrains à des fins de restauration) afin de permettre la réalisation d'aménagements de milieux humides de plus grande envergure, tout en évitant de constituer un frein au développement.

CI souhaite poursuivre et accroître ses collaborations avec les instances municipales et régionales de la CMM.

## ANNEXE

### 4) Maquette de l'aménagement du ruisseau de Feu à Terrebonne



Canards Illimités

710 rue Bouvier, bureau 260, Québec QC, G2J 1C2  
418 623-1650 • [www.canardsquebec.ca](http://www.canardsquebec.ca)